

# TABLE DES MATIÈRES

*Note aux lecteurs* : cette table des matières renvoie tout d'abord à la première page de chaque fascicule (le premier chiffre apparaissant dans les numéros de page étant celui du fascicule). Ensuite, la table des matières détaillée de chaque fascicule est reproduite et les chiffres qui suivent les titres des sections ou sous-sections sont des renvois précis aux paragraphes du fascicule. Ainsi, dans le fascicule 1, la mention «Principes généraux : 2-7» indique que le sujet est traité aux paragraphes 2 à 7 de ce fascicule.

**PRÉSENTATION**..... v

**NOTICES BIOGRAPHIQUES** ..... vii

## **FASCICULE 1**

*Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*

Julie Desrosiers et Julien Grégoire ..... 1 / 1

Introduction : 1

I. Principes généraux : 2-7

A. Historique : 2-5

B. Préambule et déclaration de principes : 6-7

II. Mesures extrajudiciaires : 8-30

A. Définition et contextualisation : 8-10

B. Principes et objectifs : 11-13

C. Mesures extrajudiciaires appliquées par l'agent de police : 14-22

D. Mesures extrajudiciaires appliquées par le substitut du procureur général : 23-30

III. Organisation du système de justice pénale pour les adolescents : 31-37

A. Tribunal pour adolescents : 31-34

B. Directeur provincial : 35

C. Comités de justice et groupes consultatifs : 36-37

- IV. Procédures judiciaires : 38-70
  - A. Mesures de protection spéciales : 39-56
    - 1. Avocat : 40-43
    - 2. Père et mère : 44-45
    - 3. Policier : 46-56
      - a) Fouilles et perquisitions : 46-48
      - b) Empreintes digitales et photos : 49-50
      - c) Déclaration à une personne en autorité : 51-56
  - B. Poursuites criminelles : 57-70
    - 1. Détention provisoire : 58-65
      - a) Détention avant comparution : 59-61
      - b) Détention avant le prononcé de la peine : 62-65
    - 2. Procès : 66-70
- V. Détermination de la peine : 71-118
  - A. Principes et objectifs : 71-75
  - B. Peines spécifiques : 76-108
    - 1. Peines spécifiques sans placement sous garde : 78-93
      - a) Réprimande : 78-80
      - b) Absolution : 81-84
      - c) Amende : 85-86
      - d) Restitution : 87-88
      - e) Travaux bénévoles : 89-90
      - f) Probation et programme d'assistance et de surveillance intensives : 91-93
    - 2. Peines spécifiques avec placement sous garde : 94-108
      - a) Placement sous garde différé : 95-96
      - b) Placement sous garde et surveillance : 97-101
      - c) Placement sous garde et surveillance pour certains crimes graves autres que le meurtre : 102-104
      - d) Placement sous garde et surveillance pour meurtre : 105-106
      - e) Programme intensif de réadaptation : 107-108
  - C. Assujettissement à une peine pour adultes : 109-118
    - 1. Procédure d'assujettissement : 110-113
    - 2. Levée de l'interdiction de publication : 114-115
    - 3. Peine pour adultes : 116-117
    - 4. Lieu de détention : 118

Table des matières

- VI. Garde et surveillance : 119-135
    - A. Principes et objectifs : 120-121
    - B. Niveau de garde : 122-125
    - C. Réinsertion sociale : 126-130
    - D. Examen annuel de la peine : 131-133
    - E. Transfèrement dans un établissement carcéral pour adultes : 134-135
  - VII. Dossiers et confidentialité des renseignements : 136-153
    - A. Publication : 136-140
    - B. Accès aux dossiers : 141-143
    - C. Durée d'accès aux dossiers : 144-149
    - D. Communication et destruction des dossiers : 150-153
- Conclusion : 154

**INDEX DE LA LÉGISLATION** .....IN-1 / 1

**INDEX ANALYTIQUE** .....IN-2 / 1